



République Française  
Département de la Moselle

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le quatre mars à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

#### Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Michel SCHMITT, Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u> Denis BAUR	à	Michel HERGAT
Régis HEIL	à	Roland BALCERZAK
Emmanuelle DUBOURDIEU	à	Céline CONTRERAS
Déborah LANGMAR	à	Alieth FEUVRIER
Joseph GHAMO,	à	Rachel ZIROVNIK
Karine BERNARD	à	Valérie CARDET
Jerry PARPETTE	à	Nadine GALLINA

Absents excusés : Guy KREMER, Bertrand ALESCH, Mauricette NENNIG, Marie-Pierre LAGARDE, Evelyne DEROCHE, Joseph BAUER

Date de la convocation : 12 février 2025

Nombre de membres en exercice : 51  
Nombre de membres présents : 38  
Nombre de votants : 45

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET



### **13. Objet : Mises à jour des attributions de compensation après avis de la CLECT année 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu l'article L. 1425-35 du CGCT, qui prévoit que dans le cadre du transfert de la compétence « SDIS/contributions au budget du service incendie et secours », la contribution de l'EPCI est déterminée en prenant en compte l'addition des contributions des communes concernées pour l'exercice précédant le transfert de ces contributions à l'établissement public de coopération intercommunale,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 23 février 2021 actant les attributions négatives et positives à appliquer aux communes comme proposé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Vu la délibération n°5 adoptée lors du Conseil communautaire en date du 23 février 2021, les élus communautaires ont décidé de prendre la compétence Mobilité conformément à la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) et à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 qui modifie l'échéance avant laquelle les conseils des Communautés de Communes devront délibérer pour proposer la prise de compétence d'organisation de la mobilité à leurs communes membres, prévue initialement le 31 décembre 2020 et repoussée au 31 mars 2021, pour un exercice effectif au 1er juillet 2021.

Considérant les mises à jour opérées par la CLECT en date du 27 février 2025 concernant les prises de compétence : SDIS/contributions au budget du service incendie et secours, extension du périmètre du syndicat mixte TEMO aux 22 communes, du territoire, et mises à jour opérées sur les données sportives,

Considérant la proposition de la CLECT de retenir 50% du montant du transfert de charges mobilité pour l'année 2025 et pour les 16 communes en considérant que le déploiement sera effectif pour 6 mois de l'année 2025,

Considérant le montant prévisionnel des attributions de compensation, ci-après :

**Attributions de compensation négatives :**

Communes	Montant annuel
Berg-sur-Moselle	18 973,00 €
Beyren-lès-Sierck	18 636,00 €
Boust	22 312,00 €
Breistroff-la-Grande	20 226,00 €
Contz-les-Bains	31 932,00 €
Entrange	55 393,50 €
Escherange	31 055,00 €
Evrange	10 922,00 €
Fixem	10 060,00 €

Gavisse	21 597,00 €
Hagen	4 658,00 €
Haute-Kontz	33 245,00 €
Hettange-Grande	235 684,30 €
Kanfen	61 061,80 €
Mondorff	18 662,00 €
Roussy-le-Village	21 941,00 €
Volmerange-les-Mines	100 140,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>716 499,30 €</b>

**Attributions de compensation positives :**

<b>Communes</b>	<b>Montant annuel</b>
Basse-Rentgen	17 864,00 €
Cattenom	136 839,10 €
Puttrelange-lès-Thionville	9 410,00 €
Rodemack	1 094,50 €
Zoufftgen	17 012,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>182 220,10 €</b>

Considérant que ces montants sont issus des précédents transferts de compétences ainsi que de la dernière mise à jour calculée par la CLECT qui s'est tenue le 27 février 2025,

Considérant que ces montants ne tiennent pas compte des potentiels futurs transferts de compétence,

Considérant cet exposé,

**Sur proposition de la CLECT réunie en date du 27 février 2025,**

**Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2025,**

**Il est demandé au Conseil communautaire :**

- d'acter le montant des attributions négatives et positives à appliquer aux communes adhérentes, à compter de 2025, comme proposé par la CLECT.

## Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 45  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 5 mars 2025

Le Président,

Michel PAQUET

A blue circular stamp with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM" around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Michel Paquet".